

Église Évangélique Luthérienne de France
PAROISSE SAINT-MARC DE MASSY ANTONY

Pasteur Dominique Calla

6, Allée du Japon, 91300 Massy
Tél. : 01 69 20 31 06 – 06 62 27 83 16
Mél. : dominiquecalla@hotmail.fr

Église Saint-Marc

Place Antoine de Saint-Exupéry
www.saintmarcdemassy.org

Service divin

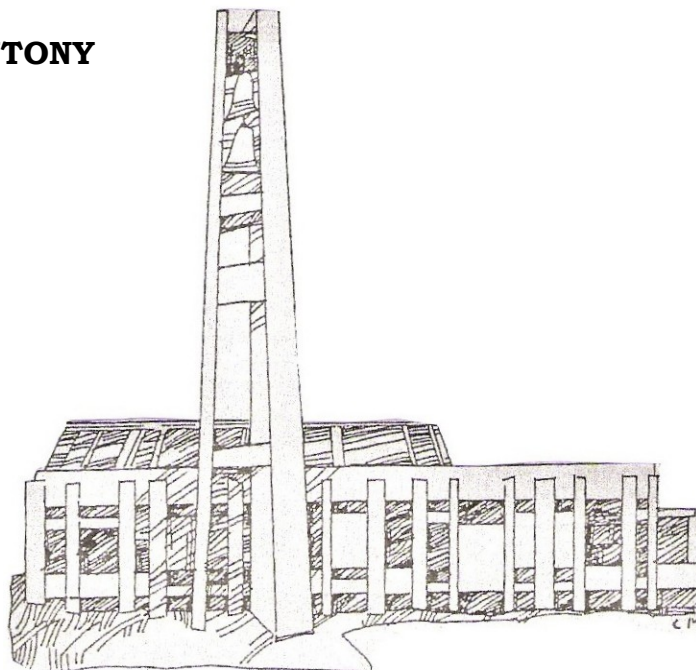
Tous les dimanches et jours de fêtes à 10h30

Office de prière (selon Taizé)

Un vendredi par mois de 19h30 à 20h00

F.I.P. n° 1085 – 30^{ème} année

Dimanche 16 décembre 2007



FEUILLE D'INFORMATIONS PAROISSIALES

Calendrier

Fête de Noël des enfants, dimanche 16 décembre à 17h.
Cercle biblique œcuménique, mercredi 19 décembre à 21h
Vigile de Noël, lundi 24 décembre à 19h30
Service divin de Noël, mardi 25 décembre à 10h30

Un nouveau site web pour la paroisse

Je suis très heureux d'annoncer la mise en ligne du nouveau site Web de notre paroisse. Il remplace l'ancien site qui était hébergé sous freewebs). Outre le fait qu'à la différence de l'ancien site, il évite l'apparition de publicités intempestives, ce nouveau site inclut d'ores et déjà des rubriques additionnelles (Actualités, Notre Sanctuaire), des photos supplémentaires et des informations mises à jour (Activités, Calendrier).

Découvrez le sans attendre à l'adresse <http://www.saintmarcdemassy.org/>

Ce site doit être une belle et vivante vitrine de notre paroisse et répondre au maximum à vos différentes attentes. N'hésitez-donc pas à nous communiquer toutes vos remarques, en particulier via la page "Contacts" vous permettant de nous envoyer vos commentaires. A tous, très bonne visite et, en cette période de l'Avent, excellentes fêtes de Noël ! Bien fraternellement en Christ,

Au nom du conseil presbytéral, Paul Amstutz

Abonnements à Fraternité Évangélique

Le mensuel de notre Eglise régionale propose chaque mois une sélection d'articles sur notre foi ainsi que sur la vie de notre Eglise dans le monde, dans notre pays et dans notre région. Les personnes qui souhaitent faire connaissance de cette publication peuvent en demander un échantillon gratuit au Pasteur. Le conseil presbytéral invite les abonnés à renouveler dès maintenant leur abonnement par un chèque rédigé à l'ordre de « Fraternité Évangélique », qui peut être remis au trésorier paroissial pour transmission (abonnement annuel : 35 euros ; abonnement de soutien : à partir de 50 euros). Le service des abonnements du périodique a déjà envoyé un bon d'abonnement 2008 à ses abonnés 2007.

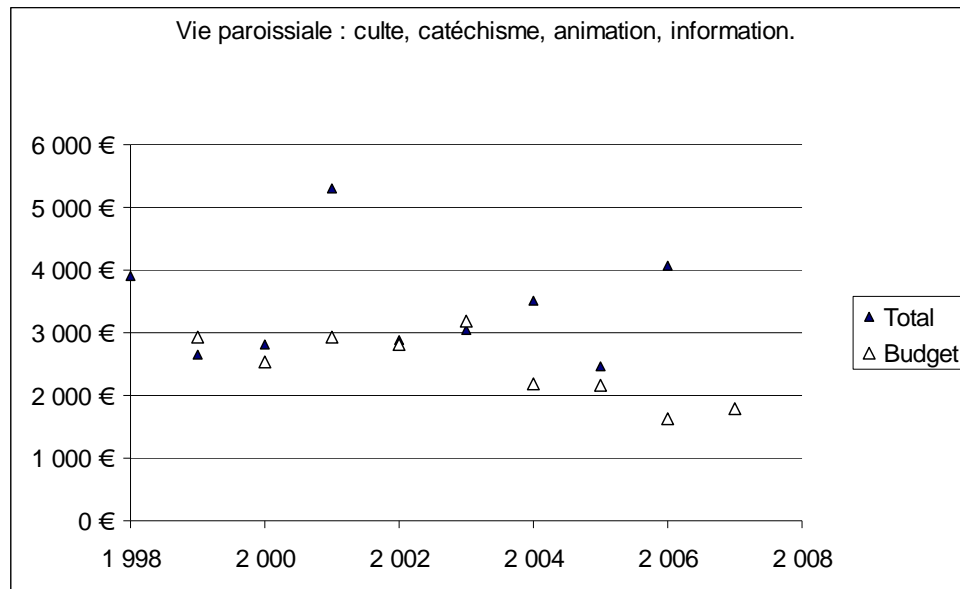
Les paroissiens qui le préfèrent peuvent également demander au trésorier de prélever le montant de leur abonnement sur leurs offrandes nominatives à la paroisse. Pour les abonnements 2008, cette option doit être demandée avant le 30 décembre 2007 de façon à éviter les discontinuités d'abonnement. Contrairement aux offrandes nominatives, l'abonnement ne donne pas lieu à reçu fiscal.

Nos dépenses : la vie paroissiale.

Dans le billet précédent, nous avons examiné l'évolution sur dix ans du principal poste des dépenses paroissiales, les « participations extérieures », qui contribuent au fonctionnement de notre Eglise à une hauteur de l'ordre de 25000 euros. Nous entamons ici l'examen des « petits » postes, ceux qui assurent notre fonctionnement courant, et qu'il nous appartient à nous seuls, dans un esprit de saine gestion, de restreindre au minimum compatible avec une vie décente et une attitude responsable.

Le chapitre « vie paroissiale » ne représente qu'environ 3000 euros par an. Il comporte les frais de culte (cierges, hosties, ...), le matériel pour la catéchèse, les abonnements à Fraternité Evangélique et les journées paroissiales. Les données présentées sur le graphique sont corrigées de l'inflation. Observons que le montant est fluctuant. Les deux pointes constatées sont dues à des excédents mal contrôlés de dépenses de jumelage. Visiblement, nous avons tendance à minimiser le budget. Les petits dépassements constatés sont liés à des abonnements à Fraternité Evangélique plus nombreux que prévu, automatiquement comblés par le paiement par les personnes qui s'abonnent.

L'avis du trésorier est que ce chapitre ne peut être la source d'économies substantielles à l'avenir. Mais l'intention de ce billet est de solliciter les suggestions constructives des lecteurs !



Vous pouvez adresser vos versements à APEELMA,

Crédit Lyonnais agence 8941 compte 79242Q, RIB 30002 08941 0000079242Q 66 CL Orsay08941.

Le trésorier recommande les virements automatiques mensuels : il suffit de signer à son agence bancaire un ordre de virement permanent en communiquant les informations ci-dessus.

